



# COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

## DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 127 CDA 12

### C.D.A. du 18 décembre 2023

**Président** : M. Christophe Gioe

**Présents** : MM. Ronan Amaral – Hugo Bouadou - Yohann Frappin - Adil Maldou – Djamal Messaoudi  
Laurent Musij - Romain Wallon – Patrick Grivet

**Absents excusés** : Madame Léa Mazza – MM Laurent Klimczak - Stéphane Morel – Claude Barret  
Thierry Renault

**Absent non excusé** : M. Alexis Gil

Début de la réunion : 18 h 05, M. Yohann Frappin est désigné secrétaire de séance.

La CDA adresse ses sincères condoléances à Mr Maxime Lurier et son soutien à Mr Benoît Pisson, lui souhaitant un prompt rétablissement.

Elle félicite Théo Huel pour son passage récent en catégorie R1

La CDA déplore une augmentation des violences verbales sur et en dehors des terrains envers nos arbitres, notamment dans les catégories jeunes et très jeunes.

Certains jeunes issus des récentes FIA ont rencontré des difficultés sur des matchs de U15 D2.

Nous appelons les clubs à plus d'accompagnement et de sportivité

Les membres de la CDA souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous les acteurs du football icaunais.

### Approbation du PV du 2 Novembre 2023

Le PV du 2 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### Bilan de la première partie de saison

La première partie de saison est globalement satisfaisante. La CDA continue de se structurer.

Nous avons beaucoup de satisfactions avec nos arbitres (cf PV du 2 novembre) mais, dans le même temps, nous déplorons quelques manquements sur la pose des indisponibilités et sur les rapports.

A la mi-saison, tous les matchs départementaux de D1-D2 et quelques matchs de D3 ont été couverts.

Nous continuons à travailler sur l'amélioration des désignations pour que les objectifs donnés soient atteints (voir paragraphe « organisation CDA »).

Laurent Musij évoque une nouvelle fois des problèmes d'organisation pour couvrir les matchs futsal de la section handisport auxerroise.

Dans la mesure où ces problèmes sont malheureusement récurrents, il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne plus couvrir ces rencontres.



## COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

### DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

### Finalisation des tests physiques

La finalisation des tests physiques se déroulera le 13 janvier 2024 à Avallon.

Nous réfléchissons à une date supplémentaire pour satisfaire le plus d'arbitres possible, surtout vis-à-vis des indisponibilités pour les personnes travaillant les samedis.

Après les trois premières sessions, seuls les arbitres suivants obtiennent la note maximale de 10/10 :

- Rogerio Fernandes Carvalho
- Djamal Messaoudi
- Ali Tatligun
- Ludovic Houchot
- Cédric Pinchon
- Rida Hallal
- Sunny Do Fundo
- Goran Stanisic
- Anthony Imbert
- David Lahaye
- Franck Gosnet
- Julien Thomas
- Bruno Basler
- Axel Golisset
- Abdellah Zarouali
- Donatien Babo
- Lenny Piat
- Enes Yilgin (passage en JAL dès le 1<sup>er</sup> janvier)
- Mathéo Verger
- Valentin Mancini
- Alexis Etienne
- Andréa Goncalves
- Jérémy Pierru
- Hien Phan

### Préparation de la prochaine FIA

Les 20-27/01/2024 et 03/02/2024 se déroulera la prochaine FIA à TONNERRE, les inscriptions sont disponibles depuis le 15/12/2023. Une date supplémentaire sera à définir pour les modules 7 et 8 (FMI).

Nous avons quatre inscrits pour l'instant. Pour rappel, les inscriptions sont faites via l'IR2F (<https://atoutclub.lbfc-foot.fr/categorie-lbfc/formations-ir2f/arbitres/>).



## COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

### DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

Mr Wallon, membre de la CDA et secrétaire du club de Tonnerre, nous indique :

- Les activités pratiques auront lieu sur le terrain annexe de Tonnerre.
- Les modules théoriques auront lieu au Sémaphore de Tonnerre.
- Les repas seront pris au club house et livré par un traiteur (Mr ROY)

### Suivi des observations

A ce jour, les observations suivantes ont été effectuées et validées :

- D1 : 6 soit 30%
- D2 : 5 soit 31%
- D3 : 7 soit 16%
- Jeunes arbitres : 11 soit 50%
- Sur les FIA, 20 soit 71%.

### Suivi des désignations

La CDA a voté sur les nominations de Patrick Grivet & Romain Wallon, pour prendre en charge les désignations seniors départementaux et remercie Léa Mazza, qui a souhaité se retirer, pour son travail effectué sur cette première partie de saison.

Djamal Messaoudi conserve les désignations des jeunes arbitres départementaux.

### Réunion arbitres / éducateurs

Messieurs Ronan Amaral et Djamal Messaoudi ont une réunion au district le 21/12/2023 à 18h00 pour la préparation de la future rencontre entre les arbitres et les éducateurs.

### Organisation CDA

Messieurs Hugo Bouadou et Laurent Musij s'occuperont des envois de courrier de demande d'explication aux arbitres en irrégularité avec le règlement intérieur, avec un retour demandé aux arbitres.



## COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

### DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

## Point discipline

Un courrier de demande d'explications va être envoyé aux arbitres suivants :

- AHOUISSOUSSI Jean- Paul
- OUAALI Ahmed
- BRUNET Thibaut
- CARROUE Gabriel
- VITTOZ Jean-Philippe
- KHALLOUK Mohamed
- GOSNET Franck
- IMBERT Anthony
- CHIHI Abdelfattah
- GUICHETEAU Rudy
- SALMON Pascale
- SUCHORSKY Landry

## Tour de table - Questions

Aucune autre question.

**Fin de la réunion : 20 h 35**

**Le Président**  
**Christophe GIOE**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*